



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du VENDREDI 16 JUILLET 2021**

Date de la convocation : 12 juin 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, BALLON Anne-Marie, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Excusés : DABONOT Denis pouvoir DESMONCEAUX Jean-Marc ; RONGIARD Christiane pouvoir à CHAMPALE Aymeric

Secrétaire de Séance : BALLON Anne-Marie

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 18 juin 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour « Vente de bois ». Le conseil municipal accepte.

INTERCOMMUNALITE

- 1- Collecte des cartons bruns : Monsieur le Maire informe que la collecte des cartons bruns (pose d'un container) proposé par la COR est annulé pour cette année, faute de moyens financiers.
- 2- SRDC : Monsieur le Maire informe que la commune de Quincieux était représentée au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Beaujolais-Azergues. Quincieux qui a intégré la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 n'est plus dans ce syndicat et sollicite son adhésion en commune individuelle. Le SRDC, lors de son comité du 17 mars 2021 a acté son adhésion et modifié les statuts dans ce sens. Les communes et EPCI membres du SRDC doivent se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Quincieux et de ce fait la modification des statuts. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

URBANISME

- 3- Droits de préemption : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle ZT 241, située Impasse Molette, et sur les parcelles AB 155,428 et 426 situées Petite Rue.
- 4- PLU – recours Tribunal Administratif : Monsieur le Maire rappelle que la Société Antic Mat avait transmis à la commune un recours gracieux, demandant le retrait de la délibération approuvant le PLU. Sur conseil de l'avocat, la commune a rejeté le recours gracieux. Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, nous avons reçu du Tribunal Administratif de Lyon une requête/mémoire, provenant de la Société Antic Mat. Ce dossier a été transmis à l'avocat de la commune, qui rédige un mémoire en réponse et qui sera transmis au Tribunal Administratif de Lyon. Les conseillers municipaux sont invités à consulter le dossier en mairie.

VIE COMMUNALE

- 5- Vente de bois : Monsieur Desmonceaux informe que 4 offres ont été reçues pour l'achat des bois (douglas et sapins) sur la parcelle située à La Roche d'Ajoux appartenant à la commune. En effet, il convient de couper ce bois car les propriétaires riverains ont réalisé des coupes à blanc. La société ayant fait l'offre la plus avantageuse est l'entreprise Chizelle au prix de 20 000 €. Le conseil municipal accepte cette offre à l'unanimité. Monsieur Desmonceaux, informe que cette parcelle sera replantée en variant les essences.

BATIMENTS

- 6- Salle municipale : Mme Labrosse informe que suite à la première réunion de chantier, les travaux devraient débutés pendant les vacances scolaires de la Toussaint. La Société OPH, qui a en charge l'isolation par l'extérieur, nous a informé de la difficulté à s'approvisionner en fibre de bois. Le crépis sélectionné pour l'extérieur est « sable d'Athènes » (référence J 39 dans le règlement du PLU). Les menuiseries bois seront vernis en incolore.
- 7- Mise à disposition locaux SDMIS : Monsieur le Maire informe qu'une convention doit être signée entre le SDMIS et la commune pour la mise à disposition du sous-sol de l'ancienne mairie, actuellement utilisée en Salle de Sports par les pompiers. Il donne lecture de celle-ci. Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer (13 pour, M. Dominguez ne prenant pas part au vote du fait de son lien avec le SDMIS).

EMBELLISSEMENT DU BOURG

- 8- Monument aux Morts : Suite à la dépose de la barrière du monument aux morts par l'entreprise Augay, la question se pose sur le fait de réinstaller la barrière ou non. Le conseil municipal décide de ne pas réinstaller cette barrière, et d'arracher la haie de droite.
- 9- Statue du Mont Joli : Il convient de prévoir le nettoyage de la statue.

ECOLE SPORT LOISIRS

- 10- VHB-centre social : Monsieur le Maire rappelle que l'association Vivre en Haut Beaujolais a été créée en 1997. Elle est née suite au travail effectué dans le cadre du Programme d'Actions et de Revitalisation du Milieu Rural, mis en place fin 1994 par la MSA en partenariat avec les acteurs locaux dont la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues et la Communauté de Communes du Haut Beaujolais. La CAF ayant rejoint la MSA après la création de l'association Vivre en Haut Beaujolais, une réflexion s'est engagée avec les communautés de communes à partir de 2000 autour de la création d'un centre social. L'agrément centre social est donné pour une période de 2, 3 ou 4 ans par la CAF qui en finance une partie par le biais de Prestations de Service. Le 1er agrément date du 15 janvier 2002. Les projets sociaux (social, familles et EVS) déposés en mars 2021 ont été agréés pour une durée de 4 ans, soit du **1er juillet 2021 au 30 juin 2025**, par le Conseil d'Administration de la CAF du Rhône du 30 juin 2021. Un centre social est une association de proximité gérée par des habitants engagés avec le concours de professionnels parties prenantes du projet. Le centre social construit un projet d'association cohérent, pluriannuel, négocié avec ses principaux partenaires (prioritairement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon, la Mutualité Sociale Agricole, les communautés de communes Saône Beaujolais et les 8 communes de Haute Vallée d'Azergues), explicitant objectifs et moyens, dans lequel s'inscrit son action quotidienne. Il le fonde sur des valeurs humanistes universelles : le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Ainsi l'association a pour objectif, sur son territoire, de susciter, concevoir, piloter et animer un projet de développement local à caractère social, culturel, humain et économique. L'association a aussi pour mission de gérer les moyens humains, matériels et financiers utiles à la réalisation de ce projet. Les différentes actions de l'Association favorisent le maintien et le développement de la vie en milieu rural. Il s'agit de :

- a. renforcer le lien social et la solidarité pour lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- b. favoriser les initiatives individuelles et collectives par la participation et la prise de responsabilités,
- c. développer les relations intergénérationnelles et de proximité afin de favoriser les échanges de savoirs et les apprentissages,
- d. s'engager dans une démarche démocratique et susciter des pratiques citoyennes,
- e. s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale aux côtés d'autres partenaires.

L'association « Vivre en Haut-Beaujolais » exerce donc une mission d'intérêt général, sur 8 communes de Haute Vallée d'Azergues et 8 communes du Haut Beaujolais, que la Commune entend subventionner. Une nouvelle convention pluriannuelle a donc été rédigée. Elle a pour objet de définir les modalités de partenariat et les obligations respectives de la commune et de l'association suite au transfert de compétences de la COR au 1^{er} janvier 2016. Monsieur le Maire rappelle que cette convention a été transmise à tous les conseillers avec le rapport de présentation de la séance de conseil municipal. Il informe que le montant de la subvention s'élève à 8 971,20 € par année civile, et que cette convention est valable pour une durée de 4 ans. Le conseil municipal, oui l'exposé, à l'unanimité approuve la convention pluriannuelle entre la commune de Poule-les Echarmeaux et l'association Vivre en Haut Beaujolais, autorise Monsieur le Maire à la signer, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

- 11- Ecole : Mme Croisat remercie les conseillers municipaux présents lors du gros travail de nettoyage (tri, rangement, etc...) de l'école publique.

FINANCES

- 12- Budget communal – décision modificative 3 : Cette décision modificative consiste à inscrire la recette (subvention DSIL), la DM devant être équilibrée il convient d'inscrire les dépenses du même montant : le conseil municipal approuve à l'unanimité :

Recettes : Article 1321 – Opération 101 (salle municipale)	+ 62 456,63 €
Dépenses : Article 2313 – Opération 101 (salle municipale)	- 30 000,00 €
Dépenses : Article 21318 - Opération 101 (salle municipale)	+ 92 456,63 €

DIVERS

13- Calendrier des séances de conseil municipal :

- Vendredi 10 septembre 2021 à 19h30
- Vendredi 8 octobre 2021 à 19h30
- Vendredi 19 novembre 2021 à 19h30
- Vendredi 17 décembre 2021 à 19h30

14- Présentation projet espace multiservice : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion avec la médiathèque et l'ensemble des associations a été organisée le 10 juillet dernier, afin de présenter le projet d'espace multiservice, et de connaître leurs besoins. Une fiche projet/besoins leur a été transmise par mail. Le projet multiservice reste en discussion. Devons-nous conserver la salle municipale en salle des associations, et de ce fait construire une nouvelle cantine municipale ? ou inversement ? Les subventions seront nettement plus élevées pour la construction d'une cantine scolaire.

15- Recrutement Contrat Aidé : Monsieur le Maire rappelle qu'une offre d'emploi a été diffusée pour le recrutement d'un contrat aidé (contrat PEC) au 1^{er} septembre. Or, 3 candidatures ont été reçues, mais une seule est éligible à ce type de contrat, certains budgets attribués à ces contrats aidés étant déjà épuisés.

Séance levée à 20h12